



MODULES DE FORMATION **E-LEARNING**

Réalisez vos formations IOBSP en E-learning avec l'ANACOFI

• A PROPOS

FORMATION PROFESSIONNELLE DES IOBSP

L'intermédiation bancaire est maintenant encadrée par une réglementation contraignante avec un niveau de formation nécessaire pour l'exercice de l'activité, ainsi qu'à compter du 21 mars 2017 l'obligation d'une formation continue annuelle de 7 heures pour les IOB et leurs collaborateurs salariés ou mandataires distribuant du crédit immobilier.

Depuis sa création, l'ANACOFI - IOBSP a placé la formation professionnelle au centre de ses actions, persuadée qu'elle constitue un gage de pérennité et de reconnaissance de la profession. Pour accompagner et faciliter l'accès à l'enseignement, l'ANACOFI-IOBSP a créé et développé depuis 2012 son centre de formation intégré avec notamment sa plateforme e-learning.

Formations habilitantes à l'activité d'IOBSP

Les modules de formations ont été réalisés dans le respect des dispositions du Code Monétaire et Financier. Les formations destinées à l'exercice de l'activité d'IOBSP sont validés par une attestation habilitante dans les conditions de la Loi permettant l'inscription auprès de l'ORIAS.

Formation continue

Des modules de formations techniques sont également proposés sur les principaux thèmes. De nouvelles formations de 7 heures ou 40 heures sont mises en place, répondant ainsi aux obligations de l'Arrêté du 9 juin 2016 concernant les IOBSP distribuant du crédit immobilier.

Nos principales missions :

- **Représenter ses membres** auprès du législateur et des autorités de tutelle
- **Accompagner les IOBSP** dans la compréhension de la réglementation et ses implications
- **Apporter des services** à ses membres pour renforcer leur professionnalisme
- **Offrir des formations dédiées** à l'intermédiation bancaire en présentiel ou en e-learning
- **Mettre à disposition un service juridique** interne, avec une base documentaire
- **Procurer des services mutualisés** à des conditions négociées : RC pro, logiciels métiers...
- Faire appliquer par ses membres **un code de déontologie et de bonnes pratiques** au service du client

**De quelle formation
avez-vous besoin ?**

Découvrez grâce à notre simulateur quelle est la formation habilitante qui vous est nécessaire en fonction de votre statut d'IOBSP :

www.anacofi-iobsp.mesformations.fr

RÉSEAUX SOCIAUX



SE RENSEIGNER

TÉL : 01 53 25 50 85

EMAIL : formation-iobsp@anacofi.asso.fr

ADRESSE : 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris

FORMATION HABILITANTE

NOS LIVRETS DE FORMATION

IOBSP NIVEAU 1

PROGRAMME

- Tronc commun
- Les services de paiement
- Le crédit à la consommation
- Le regroupement de crédit
- Le crédit immobilier
- + Perfectionnement

DURÉE..... 150 heures
TARIF..... 1 050,00 €
(Tarif non adhérent : 1300,00 €)

IOBSP NIVEAU 2

PROGRAMME

- Tronc commun
- Les services de paiement **ou**
- Le crédit à la consommation **ou**
- Le regroupement de crédit
- + Perfectionnement

DURÉE..... 80 heures
TARIF..... 790,00 €
(Tarif non adhérent : 990,00 €)

FORMATION INITIALE 40H

PROGRAMME

- Environnement de la banque et du marché immobilier français
- Encadrement de la distribution du crédit
- Les crédits immobiliers
- Les garanties - Les assurances
- La prévention du surendettement

DURÉE..... 40 heures
TARIF..... 490,00 €
(Tarif non adhérent : 680,00 €)

FORMATION CONTINUE

OPTIMISER LE MONTAGE ET LA PRÉSENTATION D'UN DOSSIER DE CRÉDIT IMMOBILIER

OBJECTIFS : Quels sont les dossiers que je peux monter et présenter, identifier les problématiques risque qui pourraient entraîner un refus, avoir une approche bancaire indépendamment des règles propres à chaque Banque

- ENVIRONNEMENT JURIDIQUE
- CONSTITUTION DU DOSSIER DE PRET
- Instruire un dossier de crédit
- L'Emprunteur
- L'analyse du comportement
Détermination de la capacité à emprunter
L'analyse des comptes bancaires
- Le bien financé
- La garantie
- Les prêts cautionnés
- Les cautions personnelles et solidaires
- La caution Hypothécaire
- TABLEAU - INTERCALAIRES PRESENTATION DOSSIER DE PRET

DURÉE..... 7 heures - Valide : 5h IMMO, 7h IOBSP
TARIF..... 150,00 € (Tarif non adhérent : 216,00 €)

CREDIT BANCAIRE AUX PROFESSIONNELS

MODULE 1 - PROGRAMME

- Les différents types de client professionnel
- Les sources d'information des professionnels
- Le recueil des pièces nécessaires à l'étude du dossier (Audit des comptes bancaires, Fiche patrimoniale des emprunteurs, 3 derniers bilans, Statuts, KBis)
- Méthodologie de l'analyse financière (diagnostic économique et financier, Calcul et étude du modèle économique par les Soldes Intermédiaires de Gestion, etc)

DURÉE..... 7 heures
TARIF..... 150,00 € (Tarif non adhérent : 216,00 €)

MODULE 2 - PROGRAMME

- Les outils budgétaires
- La construction du dossier (Rédaction du rapport, Faire signer DER, Cartographie des risques LAB/FT, etc)
- La proposition de l'expert professionnel sur le crédit adapté (Connaître le processus d'analyse de risque de votre banquier, la traçabilité et validation des informations client, défendre le dossier du client, etc)

DURÉE..... 7 heures
TARIF..... 150,00 € (Tarif non adhérent : 216,00 €)

LA DISTRIBUTION DU CREDIT

PROGRAMME

- Actualité réglementaire (Rappel du cadre de la distribution du crédit, impact de la directive européenne crédit immobilier appelée aussi MCD -Mortgage Credit Directive, renforcement de l'encadrement de la publicité et des informations préalables à la souscription d'un prêt immobilier)
- L'Intermédiation Bancaire (compétences et formation, informations précontractuelles)
- Le conseil en matière d'opération de crédit (définition du service de conseil, le conseil indépendant, rémunération)

DURÉE..... 7 heures - Valide : 5h IMMO, 7h IOBSP
TARIF..... 150,00 €
(Tarif non adhérent : 216,00 €)

L'ASSURANCE DES EMPRUNTEURS

PROGRAMME

- Généralités (Définition, Amélioration de l'information et du conseil)
- Les risques couverts (décès, invalidité, incapacité, etc)
- Les différentes limitations contractuelles (Les principales exclusions, les franchises, etc)
- Tarification du risque emprunteur (Sélection médicale, risques professionnels ou sportifs, Tarification du risque aggravé, etc)
- Les obligations d'information (le devoir de conseil et d'information, la fiche pré-contractuelle d'information sur les garanties, le droit de résiliation)

DURÉE..... 7 heures - Valide : 7h ASSURANCE, 7h IOBSP
TARIF..... 150,00 €
(Tarif non adhérent : 216,00 €)

Financement : Vous pouvez obtenir une aide pour le financement de votre formation : Pensez-y !